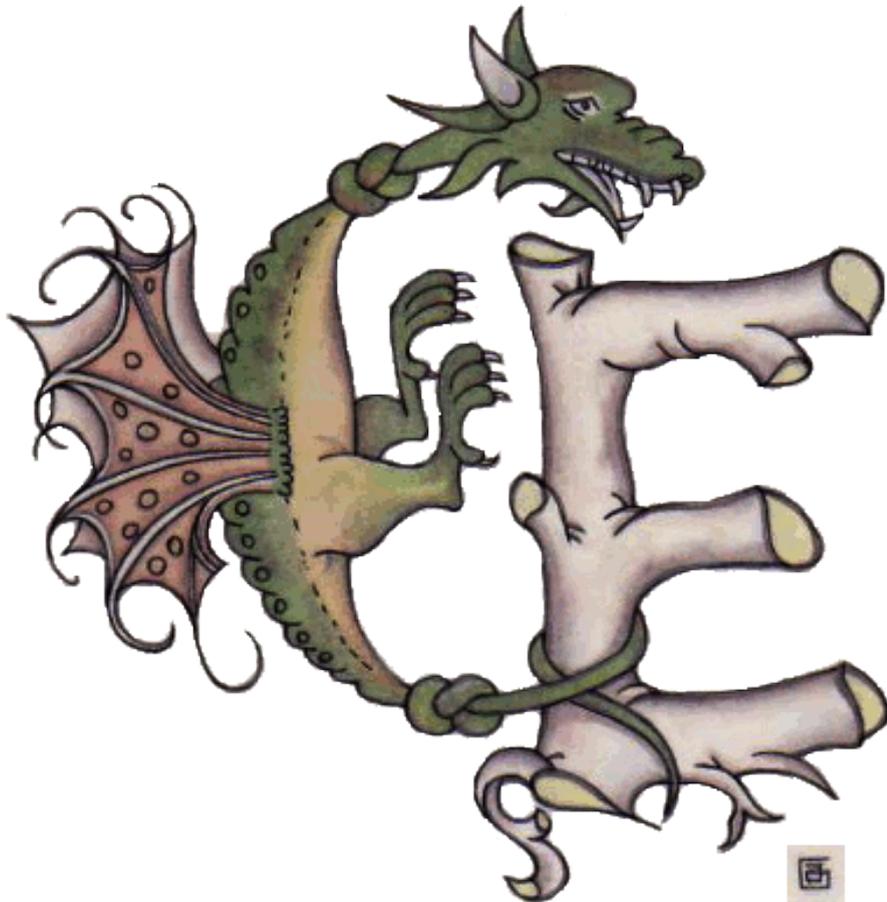


Bernard Gineste

Thibaud d'Étampes



Première édition :

***Les Cahiers d'Étampes-Histoire* 10 (2009), pp. 43-58**

Réédition numérique avec l'aimable autorisation de l'auteur :

***Le Corpus Étampois*, août 2018**

Thibaud d'Étampes

Bernard Gineste

Thibaud d'Étampes est un personnage étrangement méconnu de ses compatriotes. Et pourtant ce chanoine de Saint-Martin d'Étampes occupe une place relativement importante dans l'histoire intellectuelle de l'Europe du Nord, au tout début du XII^e siècle. Malgré une carrière assez brillante, et une production littéraire aussi brève qu'intéressante, il n'a guère attiré l'attention jusqu'ici, en particulier à la suite d'une erreur de chronologie qui a empêché de dater correctement ses lettres, de reconstituer sa carrière, et de s'apercevoir à quel point toute son œuvre était étroitement liée à l'histoire de sa ville natale. C'est ce que nous allons essayer de montrer ici.

De nouvelles sources sur Thibaud d'Étampes

On a longtemps considéré que les seules sources dont nous disposions sur ce personnage étaient ses propres lettres. Un manuscrit autrefois conservé au monastère normand du Bec-Hellouin conservait la copie de cinq d'entre elles, qui furent éditées en 1659 par le bénédictin mauriste dom Luc d'Achery¹. Certaines ont connu des rééditions, mais l'édition originale, qu'elles se sont contentées de reproduire, fait seule aujourd'hui référence, car les manuscrits du Bec-Hellouin ont été perdus à la Révolution².

Des érudits anglais travaillant sur l'origine de l'université d'Oxford avaient signalé depuis longtemps, dans un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne³, une sixième lettre, qui s'en prenait aux moines, suivie d'une très longue réponse de l'un d'entre eux, en grande partie versifiée. Cette lettre a été éditée à son tour en 1890⁴, et rééditée en 1957, cette fois avec la réponse qui contient notamment des invectives contre Thibaud d'Étampes⁵. Aucune de ces six lettres n'a jamais été traduite du latin à ma connaissance.

Deux ont été écrites de Caen. L'une est adressée à un certain Philippe, pour le consoler des brimades qu'il a endurées après avoir commis un écart sexuel. L'autre à une certaine reine Marguerite, à qui Thibaud fait des offres de service. Dans l'une, Thibaud s'intitule lui-même "Thibaud, écolâtre à Caen" (*Theobaldus magister Cadumensis*) et dans l'autre, "Thibaud d'Étampes, enseignant à Caen" (*Theobaldus Stampensis doctor Cadumensis*). On appelait

¹ *Veterum aliquot scriptorum qui in Gallia bibliothecis, maxime Benedictinorum latuerant Spicilegium. Tomus tertius (...) opera & studio Domni Lucae Dacherii e Congregatione S. Mauri Monachi Benedictini*, in-4°, 663 p. Paris, Bechet et Billaine, 1659, p. 132-146, dont des rééditions éparpillées sont désormais accessibles sur Internet. *Spicilegium* signifie "Glanures".

² On peut cependant améliorer le texte de deux de ces lettres, dont d'autres copies ont survécu, l'une à la bibliothèque de Saint-Mihiel (Meuse), l'autre à la Bibliothèque Nationale : je donnerai ultérieurement une édition critique de l'ensemble.

³ John Pits (Johannes Pitseus, *Catalogus Scriptorum Angliæ*, Paris, Cramoisy, 1619, pp.371-372) est le premier à signaler l'existence de Thibaud sur cette base mais il le confond avec un cardinal homonyme du siècle suivant.

⁴ T. E. Holland, « The University of Oxford in the twelfth century », in *Collectanea II/16* (1890), Oxford Historical Society, 1890, p. 138-92, spécialement p. 153-156.

⁵ Raymonde de Foreville et dom Jean Leclercq, « Un débat sur le sacerdoce des moines au XII^e siècle », in *Studia Anselmiana*, 41, (1957), p. 8-118.



Écolâtre dispensant son enseignement.
Obituaire du XI^e siècle,
B.M. de Chartres ms. 4,
f^o 94.

“écolâtre” celui des chanoines qui avait la charge d’enseigner gratuitement à ses confrères et aux jeunes gens les lettres, c’est-à-dire le latin, y compris le latin des auteurs profanes, et les rudiments de la théologie.

Les quatre autres lettres sont écrites d’Oxford, dans le diocèse de Lincoln, qui relevait de l’archidiocèse d’York. La première est adressée à l’archevêque d’York, Thurstan, la deuxième à l’évêque de Lincoln, Robert Bluet, et à l’abbé de Shrewsbury⁶, la troisième à l’abbé d’Abingdon, Faricio, et la dernière au célèbre hérésiarque Roscelin. Thibaud s’y intitule lui-même “écolâtre à Oxford” (*magister Oxenefordiae*)⁷.

La chronologie des lettres anglaises est bien établie, sauf pour la lettre à Roscelin, que Foreville et Leclercq datent de 1095 à 1102 sans argument bien convaincant, et nous verrons que cette datation est inacceptable, parce que Thibaud était encore à Étampes à cette époque⁸.

Pour le reste Faricio fut abbé d’Abingdon de 1100 au 23 février 1117 ; Thurstan fut nominale-ment archevêque d’York de 1114 à 1140, mais ne fut sacré qu’en 1119 à Reims et ne put gagner enfin son diocèse qu’en 1121⁹ ; quant à l’évêque de Lincoln, dont le nom n’est malheureusement pas précisé, il doit s’agir de Robert Bloet, évêque de 1093 à 1123¹⁰, car Foreville et Leclercq ont montré de manière convaincante que la lettre à Thurstan est antérieure à 1123. Il s’ensuit que l’ensemble des lettres anglaises, en première analyse pourraient toutes avoir été écrites entre 1115 et 1123.

En revanche la chronologie des deux lettres normandes jusqu’à présent n’a pas été établie correctement parce que personne n’a encore étudié chacune des lettres de Thibaud pour elle-même, d’une manière méthodique. D’Achery a supposé dès le départ que la reine Marguerite à laquelle Thibaud avait écrit était nécessairement Margaret d’Écosse, morte le 16 novembre 1093, sans remarquer que l’auteur s’adressait à une « suréminente reine, fille d’un roi suréminent »¹¹, alors que le père de cette reine d’Écosse, dit Édouard l’Éxilé, n’avait jamais régné. Il faut donc chercher ailleurs une autre reine Marguerite. On découvre alors qu’il s’agit évidemment de Margrete Fredkulla, reine du Danemark à partir de 1104, morte vers 1130 pour les uns, mais dès 1117 pour les autres¹².

⁶ Cette lettre était adressée à l’évêque de Lincoln selon le manuscrit du Bec, à l’abbé de Shrewsbury selon celui de la Bibliothèque Nationale (ms. lat. 15175, folio 124 : *ad abbatem Saloberiensem*, ce que Léopold Delisle, *Inventaire des manuscrits de l’abbaye Saint-Victor*, 1869, comprend à tort : « à l’abbé de Salisbury »). Rappelons que c’est dans cette abbaye que la romancière à succès Ellis Peter fait vivre son moine détective, frère Cadfael vers 1140. L’abbé en question, Geoffroy de Sées (1113-1127) plutôt que son prédécesseur Foucroy de Sées (1087-1113), avait dû soutenir la thèse dénoncée et réfutée par Thibaud.

⁷ Sauf dans la première, où l’adresse manque.

⁸ Remarquons au passage que ce point intéresse l’histoire de la philosophie française, qui s’est essayé à plusieurs reprises à reconstituer la carrière de ce premier représentant notable du *nominalisme*.

⁹ Il assista en 1131 à la consécration de l’église de Morigny par le pape Innocent II, sans doute par coïncidence, quelques années après avoir reçu la lettre de Thibaud.

¹⁰ Plutôt que de son successeur Alexandre, évêque de 1123 à 1147.

¹¹ *Margaritæ præcellenti Reginæ, præcellentis Regis filię*.

¹² *Dansk biografisk Lexikon*, t. XI (1897), p. 114. Elle est morte en tout cas un 4 novembre.

Cette erreur d'apparence minime, commise par le premier éditeur, n'a pas été remise en cause, comme il arrive souvent, et a eu pour conséquence, jusqu'à ce jour, d'égarer tous ses successeurs. Ils ont cru que Thibaud était déjà à Caen à la fin des années 1080, et l'ont cherché en vain là où il n'était pas encore, puisque, comme nous le verrons, il était encore à Étampes en 1112¹³ ; il y était d'ailleurs en activité dès avant 1109. Et, comme le destinataire de l'une de ses lettres anglaises, Faricio, est mort en 1117, il en faut conclure que c'est entre 1112 et 1116 que Thibaud est parti d'Étampes pour Caen, et de là pour Oxford.

On comprend mieux alors pourquoi il a fini par quitter Étampes, dans un contexte politique et ecclésiastique très particulier.

Thibaud, prêtre et fils de prêtre

Tout indique que Thibaud est né et a grandi à Saint-Martin d'Étampes, dans une famille de prêtres. A l'époque de sa naissance en effet, vraisemblablement dans les années 1080, beaucoup de prêtres, et peut-être la plupart, étaient mariés, même si un mouvement de réforme agitait déjà l'Église, et tentait d'imposer à tous les clercs un célibat qui jusque-là, dans les faits, n'était imposé qu'aux moines.

A Étampes, les prêtres étaient nombreux. C'étaient à l'origine des fils cadets de nobliaux, pour lesquels leurs parents avaient constitué des prébendes, c'est à dire des revenus assis sur des biens immobiliers ; puis ce furent leurs descendants. Ils formaient deux chapitres de douze chanoines chacun, l'un à Notre-Dame, fondé vers l'an mil semble-t-il, peut-être même avant ; et l'autre à Saint-Martin. Nous connaissons relativement bien celui de Notre-Dame et nous avons une liste de ses biens en 1046 ; nous sommes moins bien renseignés sur celui de Saint-Martin¹⁴, car ce chapitre fut dissout en 1106 par Philippe I^{er}, qui décréta que plus aucun chanoine ne serait recruté, et que ceux qui étaient en charge seraient remplacés, au fur et à mesure de leur décès, par des moines de Morigny.

Les chanoines de Saint-Martin firent de la résistance, et furent convoqués en 1112 à Notre-Dame d'Étampes par le fils et successeur de Philippe, Louis VI le Gros. Celui-ci les obligea à consentir formellement à la donation, grâce à quoi nous avons la liste des dix chanoines alors survivants. Ce sont : « Gibert Chien (*Gislebertus Canis*), l'écolâtre Thibaud (*Theobaldus magister*), le chantre Hugues, Guillaume fils d'Humbaud, le clerc Arnoux, Augrin fils du prêtre Guillaume et son frère Guillaume (*Algrinus filius Guillelmi presbyteri et Guillelmus frater ejus*), le clerc Gautier, Vaslin fils d'Arnoux, Droin Herbert fils de Foulques. »¹⁵

Dans une société aussi hiérarchisée que celle du XI^e siècle, il est certain que le premier cité est l'ancien abbé du chapitre, auquel la charte de 1106 a retiré son titre pour le donner à l'abbé de Morigny. Il appartient à une famille noble du pays, la famille Chan (c'est-à-dire "Chien") qui était originellement possessionnée à Champdoux¹⁶ et à Chanval¹⁷. Gibert Chien est déjà mentionné vers 1094 comme simple chanoine et témoin à Étampes d'une transaction, dont j'ai récemment édité en ligne le texte, d'après un manuscrit d'époque conservé à Chartres¹⁸.

¹³ Ainsi Raymonde Foreville, « L'École de Caen au XI^e siècle et les origines normandes de l'université d'Oxford », *Études médiévales offertes à M. le doyen Augustin Fliche*, Montpellier, Faculté des Lettres, 1952, pp. 81-100, note avec dépit qu'elle n'a trouvé aucune trace de Thibaud à Caen (p. 90, n. 39) ni de son ami Philippe (p. 96, n. 65), bien qu'elle les ait cherchés dans toutes les archives qui nous restent « pour la période 1063-1108 ». Il faudrait reprendre ces recherches en ciblant la période 1112-1117.

¹⁴ Les chanoines n'ont sans doute jamais transmis leurs archives aux moines : ils les auraient plutôt détruites.

¹⁵ Éditions de Basile Fleureau, *Antiquitez d'Étampes*, p. 479, et Menault, *Cartulaire de Morigny*, pp. 40-41.

¹⁶ C'est-à-dire *Chandous*, "Dos de Chien", ce lieu-dit s'étant appelé originellement *Chancul*, c'est-à-dire "Cul de Chien", *Cahier d'Étampes-Histoire* n°6, pp. 76-79.

¹⁷ Hameau de la commune actuelle de Guillerival.

¹⁸ Bernard Gineste, « Thion Chef-de-Fer : *Notices sur Vierville* » in *Corpus Étampois*, <http://www.corpusetampois.com/cls-11-vierville.html>, 2008.



Mention de deux prêtres de Saint-Martin d'Étampes dans un parchemin du temps : le chanoine Gibert (*Girbertus canonicus*) et Guillaume des Vieilles-Étampes (*Guillelmus de Stampis veteribus*), vers 1094. Archives départementales d'Eure-et-Loir, H 2254.

Notre liste mentionne aussi deux frères, Augrin et Guillaume, en précisant qu'ils sont fils d'un certain prêtre Guillaume, alors décédé. Or, nous connaissons ce prêtre, qui vers 1094 était encore vivant, car également témoin de la transaction dont on vient de parler. On l'appelle alors *Guillaume des Vieilles-Étampes*¹⁹ et il est cité juste après Gibert Chien ; quelques années auparavant, il est également cité par une autre notice qui le qualifie de *prêtre* ou peut-être *curé* (*sacerdos*) *des Vieilles-Étampes*²⁰. Il transmet d'ailleurs ce surnom à son fils Augrin, collègue de Thibaud en 1112, que nous retrouvons encore appelé *Augrin des Vieilles-Étampes*, lors d'une transaction entre une abbaye chartraine et celle de Morigny, vers 1123²¹. Augrin est marié lui aussi car il témoigne alors en compagnie de son propre fils Arnoux, et nous connaissons un autre de ses fils, cité à Paris en 1102, lors d'une transaction entre les moines de Morigny et les moniales de Saint-Éloi, *Robert fils d'Augrin*²².

Comment vivait ce nombreux clergé étampois ? Tout d'abord, tous les chanoines bénéficiaient des *prébendes*, c'est à dire des revenus produits par les biens fonciers ou coutumiers du chapitre. Par ailleurs, ils monnayaient les actes du cultes. Sur cet aspect des choses, nos sources sont maigres et partiales, car elles sont surtout le faits de moines, adversaires de nos chanoines.

Pour nuancer ce qu'en écrit l'un d'eux en 1120, l'abbé Thomas de Morigny, il faut d'abord remarquer qu'il était habile orateur et brillant polémiste²³, et noter que ses accusations prenaient place dans le cadre d'un conflit d'intérêt. Jusqu'à l'installation des moines à Morigny, les chanoines d'Étampes avaient le monopole de l'enterrement des fidèles, comme le précise clairement la charte de 1046 pour ce qui est du chapitre de Notre-Dame²⁴, et c'était aussi, bien évidemment, le cas à Saint-Martin. Les moines s'arrogèrent par surprise, auprès d'un pape mal informé, le droit d'enterrer ceux des fidèles qui voulaient l'être chez eux, et, naturellement ils cassèrent les prix. Les chanoines stupéfaits se rebellèrent, dans la pensée « qu'on allait ainsi ruiner leur communauté de fond en comble »²⁵, et ils firent intervenir ceux des leurs qui étaient bien placés à la cour de Louis VI.

¹⁹ Rappelons que par *Vieilles-Étampes* (*Vies Estampes*) on entend alors le bourg de Saint-Martin, par corruption d'une ancienne dénomination *Gués d'Étampes* (*Viez Estampes*), comme dans bien d'autres lieux (tels que Pithiviers-le-Vieil, le Vieux-Rouen, etc.)

²⁰ Le texte de cette notice du *Liber Testamentorum* du monastère parisien de Saint-Martin des Champs est corrompu et porte *Willelmus de Stampis sacerdos vetulus*, littéralement « Guillaume d'Étampes, prêtre vieux » ; Depoin subodorait déjà en 1905 qu'on avait là une corruption et qu'il fallait lire *Vetulis*, qui s'appliquerait à *Stampis* : *Willelmus de Stampis Vetulis sacerdos*, « Guillaume, curé des Vieilles-Étampes ». Dans sa réédition de 1912, il ne reprend pas cette conjecture audacieuse, pourtant entièrement justifiée, comme le prouve la notice que j'ai depuis éditée dans le *Corpus Étampois*.

²¹ *Cartulaire de Saint-Jean-en-Vallée*, n°31, p.18 : *S. Augrini de Veteribus Stampis. S. Arnulfi filii ejus*.

²² *Cartulaire de Morigny* : *Robertus filius Algrini, Fulbertus de Stampis* (BNF, ms. latin 5648, folio 96), édité par Basile Fleureau. *Les Antiquités d'Étampes*, Paris, Coignard, 1683, p. 499. Menault, *Cartulaire de Morigny*, Paris, Aubry, 1867, pp. 5 et 169. Lasteyrie, *Cartulaire de Paris*, t. I, p. 153).

²³ La *Chronique de Morigny* le précise (f°68v°, éd. Mirot, Paris, Picard, 1912, p. 14), mais surtout nous avons de lui au moins trois lettres, deux homélies et une réfutation de Pierre Abélard, dont je donnerai ultérieurement une traduction.

²⁴ Bernard Gineste [éd.], « Henri 1^{er} : Charte en faveur de Notre-Dame d'Étampes (1046) », in *Corpus Étampois*, <http://www.corpusetampois.com/cls-11-henri1notredame1046.html>, 2006.

²⁵ *Chronique de Morigny*, folio 76 verso (2^e éd. Mirot, p. 28) : *Ecclesiam suam a fundamentis erutum iri putaverunt*.

Voici donc comment Thomas de Morigny parle de ses adversaires : ce sont « certains chanoines de notre voisinage, s'il faut les appeler chanoines, car ils vivent sans observer de règle (*irregulariter*) et d'une manière honteuse (*turpiter*) [...] ; ils font héritiers de leurs prébendes leurs propres fils, extorquent brutalement un tarif pour le baptême et une redevance pour les sépultures »²⁶.

Et quand l'archevêque de Sens donne raison aux chanoines, voici ce que lui répond insolemment le même Thomas : « Nous savons en effet que c'est un détestable méfait que de percevoir un droit de sépulture, tant par l'enseignement des saintes Écritures que du fait de l'oppression des pauvres, que nous voyons dans notre voisinage – et cela seulement dans votre diocèse – pleurer sur les tombes plus la perte de leurs biens que les dépouilles de leurs défunts. »

Qui faut-il croire dans cette affaire ? Selon la *Chronique*, l'opinion publique étampoise prit fait et cause pour les moines : « Par le fait de la providence divine, [les chanoines] s'attirèrent ainsi, de la part de l'ensemble de la population et de la totalité des nobles d'Étampes une haine qui aurait été incontrôlable si le soutien du roi ne l'avait retenue. Tous les considéraient comme des impies et de grands criminels et tous les maudissaient ». Pourtant il est difficile de croire ici pleinement notre chronique, qui donne des moines de Morigny, avec une naïveté étonnante, le portrait peu flatteur d'une communauté elle-même toujours plus avide de biens et de revenus²⁷. A lire Thomas, on pourrait croire que les services funéraires des moines étaient gratuits ; mais c'est impossible : car nous voyons à chaque page de leur Cartulaire²⁸, comme d'ailleurs dans tous les cartulaires du temps, que tout ce qui s'appelle "don" ou "aumône", en langage de moines, est suivi comme par enchantement d'un contre-don, c'est-à-dire d'un paiement ou d'une rémunération déguisée.

La suite montrera que, si la population étampoise fut sans doute dépitée de voir rétabli le monopole des chanoines, sa prétendue haine des chanoines n'égalait jamais en violence celle que lui inspirèrent les moines eux-mêmes en une autre occasion.

La question du célibat

La période où vécut Thibaud, prêtre et fils de prêtre, est précisément celle où finit par s'imposer en Occident le célibat des prêtres. Dans l'histoire de l'Église des tentatives avaient déjà eu lieu en ce sens. Elles n'aboutirent jamais en Orient, où l'on ordonne encore de nos jours des hommes mariés, et où le célibat n'est obligatoire que pour les évêques. En Occident, il en alla autrement grâce à l'obstination indomptable d'une série de moines devenus papes, dont le plus célèbre demeure Grégoire VII, pape de 1073 à 1085. La réforme avait été amorcée vers 1050, et on peut considérer qu'elle triompha totalement vers 1125. C'est dire qu'elle se fit du vivant même de Thibaud.

Comme on l'a découvert incidemment par la lettre de l'abbé Thomas, les moines de Morigny accusaient les chanoines de vivre « honteusement » (*turpiter*). Qu'est-ce à dire ? On le comprendra mieux en lisant la réponse que fit un moine anonyme à une lettre que Thibaud avait adressée à l'archevêque Thurstan, lui-même fils de chanoine, contre les moines accapareurs de

²⁶ *Chronique de Morigny*, folio 83 (2^e éd. Miro, p. 36).

²⁷ Voici ce qu'en écrit en 1759 un auteur peu suspect d'anticléricalisme, le bénédictin mauriste dom Charles Clémencet : « Au lieu de nous retracer les actions religieuses de leurs devanciers, ces auteurs ne paroissent occupés, en parlant de l'abbaye de Morigny, que des embellissemens faits dans ses édifices, de ses accroissemens au-dehors, des procès qui lui ont été suscités, prodiguant les injures à ses ennemis, comblant d'éloges ses bienfaiteurs, blâmant sans réserve les héritiers de ceux-ci, lorsqu'ils ont manqué de fidélité à exécuter les legs pieux dont ils étoient chargés. On diroit, à les entendre, qu'on ne connût à Morigny d'autres vertus que celles qui ont un rapport au bien temporel, tant est profond le silence qu'ils gardent sur les exemples qui auroient pu réellement édifier. » (*Histoire littéraire de la France*, tome 11, p. 692).

²⁸ Le cartulaire des moines de Morigny (c'est-à-dire le recueil de leurs papiers anciens) a été édité par Menault, *Essais historiques sur les villages de la Beauce. Morigny, etc.*, Paris, Auguste Aubry, 1867.

dîmes et d'autres revenus ecclésiastiques. « Je ne critique pas ici, écrit à son tour ce moine à Thurstan, comme tu le prétends, tous les clercs indistinctement ; je dénonce seulement le tout venant des prêtres des églises paroissiales, *même si j'ose à peine le dire*²⁹. Une fois qu'ils ont fait profession devant Dieu de vivre chastement et sobrement, ils sont ordonnés canoniquement par les évêques, et on leur confie les clefs des églises, la charge de s'occuper des âmes et toutes les autres responsabilités de la communauté chrétienne. En fait, vu qu'ils ne s'efforcent pas de soigner les âmes malades, mais plutôt de perdre les leurs et celles de leurs misérables femmelettes, en les prenant pour femmes en dépit du droit, et en obtenant d'elles des fils, non pas des fils spirituels par le biais de la prédication, mais, chose honteuse (*turpe*) à dire, des fils charnels par le biais de la copulation, on voit facilement avec quelle énergie ils vont se battre, dans le ministère qui leur a été confié, à savoir au sein des églises, pour résister aux pièges des démons en faveur des âmes qu'ils ont la mission de sauver et de soigner ! »³⁰

Et de poursuivre : « Il importe et paraît plus approprié que ce soient [les moines] qui perçoivent, sur les offrandes faites aux autels, ce qui leur est nécessaire pour se nourrir et se vêtir, en temps que pauvres du Christ et serviteurs des églises qui vivent jour et nuit dans les églises ou les monastères ; et non pas que les conjointes et les filles des prêtres sortent de leurs appartements plus parées que leurs voisines d'or et de pierreries et de vêtements précieux, et qu'elles incitent ainsi les esprits de ceux qui les voient à l'œuvre de chair, par leur luxe superflu et leur apparence charmeuse. Les femmes en effet n'ont aucune pudeur à se parer de vêtements précieux, de parfums et de bijoux, principalement dans le but d'inciter les âmes de ceux qui les voient à commettre avec elles l'œuvre de chair. »³¹

On comprend à quel point Thibaud d'Étampes et ses pairs pouvaient être blessés de ces considérations qui atteignaient l'honneur de leurs mères, de leurs sœurs et de leurs familles, sans parler de la dignité de leur propre naissance.

La situation était d'autant plus difficile que, concile après concile, l'Église avait désormais tranché et avançait avec détermination vers le but qu'elle s'était fixé. En 1075 Grégoire VII avait réitéré une mesure qui n'avait en fait jamais été vraiment appliquée : l'interdiction formelle aux fidèles d'assister à une messe célébrée par un prêtre vivant en situation maritale. Puis, en 1095, le concile de Clermont avait prohibé l'ordination des fils de prêtres qui ne se seraient pas déjà eux-mêmes engagés au célibat. Et cependant des clercs continuaient à se marier, y compris dans le diocèse de Sens, dont relevait Étampes, jusque dans le chapitre cathédral³². La réforme parvint cependant à son plein aboutissement en 1123 lorsque tous les mariages de clercs furent déclarés invalides par le premier concile du Latran. Dès lors, ce qui se dessinait depuis longtemps devint la doctrine officielle de l'Église : les épouses légitimes des prêtres furent assimilées à des prostituées, et leurs enfants à des bâtards.

Thibaud d'Étampes est en complet décalage avec cette évolution. Il a consacré toute une lettre à l'idée suivante : il est des fautes morales bien plus graves que les écarts sexuels. C'est celle qu'il a écrite, de Caen, à un certain Philippe³³ qui avait fauté dans des circonstances que nous ne

²⁹ Réminiscence d'une satire du poète latin classique Perse (V, 184).

³⁰ Édition Leclercq, "Un débat...". *Op. cit.*, p. 93.

³¹ *Ibid.*, p. 101-102.

³² Lettre d'Yves de Chartres à l'archevêque Daimbert (donc entre 1097 et 1115) : « Dans l'église de Sens confiée par Dieu à votre garde, nous avons appris qu'un grave scandale était survenu [...] : un des dignitaires de l'église, après avoir eu un commerce public avec deux filles débauchées, s'appête en outre à s'unir à une troisième par l'échange des tablettes matrimoniales. [...] Il appartient à votre grandeur d'empêcher cette gangrène de s'étendre davantage, en arrêtant de toutes parts la plaie par une brûlure salutaire, afin que, par cet exemple, vous préserviez les autres d'une semblable contagion [...]. Car il est à craindre que la mauvaise odeur de cette blessure, se répandant au loin, ne parvienne jusqu'à l'Église Romaine, et qu'il n'en résulte pour vous [...] de graves dommages pour vos intérêts. » (traduction de Merlet, Chartres, Garnier, 1885, p. 364).

³³ Ce Philippe (nom fort rare avant le règne de Philippe I^{er}) était peut-être un chapelain de ce roi cité par l'une de ses chartes en 1089 (éd. Prou, p. 302).

connaissons pas. Sa doctrine est simple : « Je ne fais pas l'éloge de la luxure ; mais parmi tous les vices je la préfère à l'orgueil ; car il y a dans la luxure quelque chose que nous sommes obligés de supporter, tandis que rien ne peut nous excuser de l'orgueil. L'Apôtre en effet permet à *chacun d'avoir sa femme, à cause de la débauche*³⁴. Et saint Jérôme lui-même déclare qu'il *est dans la nature des anges et non pas des hommes de vivre dans la chair en s'abstenant de la chair*³⁵ ». Ce que Thibaud n'a pas le droit d'enseigner ouvertement, il le donne pourtant à entendre clairement ici : l'obligation du célibat est une mesure en complète contradiction avec les Écritures, et même avec l'enseignement de certains Pères de l'Église.

Et c'est bien évidemment aux moines qu'il fait allusion lorsqu'il continue ainsi sa diatribe truffée de savantes réminiscences d'auteurs de toutes époques : « Il est aussi certaines personnes, qui, tout imbibées de vin jour et nuit, et attentives à se bien pomponner³⁶, abhorrent et maudissent l'usage que l'on fait des femmes, ignorant que ce qui s'appelle vie pudique, c'est la modération³⁷ ; quant à saint Jérôme, il affirme que *c'est un crime ignoble et détestable qu'un bouc recherche un autre bouc alors qu'il ne manque pas de chèvre* ; à quoi renchérit saint Augustin selon qui *il vaut mieux tomber sur un lit que sur un glaive*. »³⁸

Sur cette question, on le voit, la polémique entre les chanoines séculiers et les moines, à Étampes comme ailleurs, ne volait pas très haut, puisqu'à l'accusation de débauche et de népotisme, portée par les moines, répondait, du côté des chanoines, celle d'alcoolisme et de pédérastie.

Quoi qu'il en soit, c'est bien à Saint-Martin d'Étampes, plus d'une quinzaine d'années après le départ de Thibaud, qu'éclata en avril 1129 l'un des premiers scandales connus de pédophilie presbytérale. La *Chronique de Morigny* le raconte avec un certain détail, et prétend que ce fut un coup monté par les chanoines de Saint-Martin³⁹, tout en reconnaissant cependant que le moine surpris dans l'église avec un garçon (*puer*) était un vieillard excentrique et licencieux (*senex fatuus atque dissolutus*). Nous ne saurons sans doute jamais la vérité ; mais le fait est que le scandale fit grand bruit. Une émeute éclata ; la foule réclama qu'on rendît la paroisse à ses chanoines, et seule l'intervention de chevaliers sauva les moines auxquels elle voulait faire un mauvais sort. L'archevêque de Sens et le roi prirent cependant leur parti, et ce sont les chanoines qui furent condamnés devant un tribunal réuni à Poissy. Puis « le roi convoque à Paris pour y être jugés tous les bourgeois et le peuple des Vieilles-Étampes, dans l'espoir d'en tirer beaucoup d'argent. D'où il naît une révolte sourde, violente, incontrôlable : on maudit les moines et on clame qu'on endure cette épreuve à cause de cet abbé, cet intrigant, et à cause d'eux, et qu'on les brûlera tous quand ils reviendront. » Cette épreuve, suivie d'une autre, due également selon lui à la cupidité de Louis VI⁴⁰, conduira d'ailleurs l'abbé Thomas à songer une première fois à la démission.

³⁴ Première lettre de saint Paul aux Corinthiens VII, 2.

³⁵ Réminiscence d'une lettre attribuée sans certitude à Jérôme, *Patrologie latine*, tome 30, col. 126.

³⁶ Littéralement : « à soigner leur peau », réminiscence d'une *Épître* du poète Horace (I, 2, 29).

³⁷ Allusion au proverbe n°59 de Wipon de Bourgogne, chapelain de l'empereur Conrad II, vers 1027 : « Vis dicam quid sit vita pudica ? Modus ».

³⁸ Ces deux dernières citations, prétendument patristiques, paraissent bien avoir été inventées pour les besoins de la cause ; la première, quant à la forme, ne détonerait pas beaucoup chez saint Jérôme, dont le verbe est parfois étonnamment cru ; c'est l'idée même qui paraît difficile à lui attribuer ; la deuxième étonnerait plus encore chez saint Augustin d'Hippone, pour le style comme pour le fond ; il est difficile de déterminer si ces sentences ont été inventées par Thibaud lui-même, ou par une source polémique dans laquelle il l'aura naïvement puisée, à une époque où les bibliothèques étaient encore, généralement, bien pauvres, et les sources difficiles à vérifier.

³⁹ *Chronique*, folios 89-91, éd. Mirot pp. 45-47.

⁴⁰ Le roi refuse aux moines le legs que leur avait fait son chancelier et féal étampois Ougrin.

Quoi qu'il en soit, c'est en Normandie et en Angleterre que la résistance fut la plus forte à la réforme grégorienne⁴¹, et c'est sans doute l'une des raisons qui poussa Thibaud à quitter Étampes pour ces régions. A titre d'exemple : des deux prélats à qui Thibaud adressa ses lettres, Thurstan, élu archevêque d'York en 1114, était lui-même fils de prêtre, et Robert Bloet, évêque de Lincoln mort en 1123, était un évêque marié, qui avait fait doyen son propre fils Simon⁴² ; il passe lui-même pour avoir été un adversaire des moines.

La question de l'hérédité des charges et des prébendes

Plus profondément l'enjeu de la réforme en cours était d'affranchir autant que possible l'Église, ses biens et ses charges, du système féodal qui régissait désormais l'ensemble de la société et menaçait de l'absorber complètement. On était désormais en effet membre du clergé quasiment par droit de naissance ; on faisait commerce des biens, des revenus et des charges de l'Église ; on les léguait ; on les tenait à fief, ce qui supposait incidemment des liens de fidélité et de sujétion à des personnes laïques et à des intérêts particuliers dans la détention des responsabilités spirituelles. Les charges ecclésiastiques, à tous les niveaux, étaient occupées par des fils cadets de chevaliers mal dégrossis, ou leurs descendants, souvent illettrés et parfois impies, plus préoccupés de toutes façons d'assurer la subsistance de leurs familles que de servir les intérêts de l'Église. La réforme ne pouvait être que brutale ; elle ne pouvait que laisser sur le carreau les fils de prêtres, sans parler de leurs mères et de leurs sœurs.

C'est ce que ne peut admettre Thibaud. Au moment où il écrit ses lettres, après 1112, il ne peut plus remettre en cause le fait même que la naissance des fils de prêtres est nécessairement la conséquence d'une faute. Ce qui le révolte cependant, c'est qu'on fasse peser sur ces enfants les conséquences de cette faute, spécialement en leur interdisant la carrière presbytérale.

Aussi la seule lettre qu'il ait écrite à un hérésiarque célèbre, Roscelin de Compiègne, ne roule que sur cette question. Peu lui importe les erreurs de haute théologie trinitaire pour lesquelles cet écolâtre a été condamné ; ce qu'il lui reproche, c'est d'avoir incidemment mal parlé des fils de prêtres, et c'est l'occasion pour lui de dire le fond de sa pensée :

« Et si les fils des prêtres ont été exclus des ordres, se récrie-t-il, cela s'est fait par un effet de la rigueur de la justice ; mais cela n'est point juste, au témoignage de saint Augustin⁴³, car il n'est pas juste que ceux qui n'ont pas commis de faute en subissent le châtement. Et ainsi ces instaurateurs de nouveautés, qui édictent de nouveaux commandements et réduisent pour ainsi dire à néant la vertu du baptême en ergotant avec minutie et acrimonie, trouvent la porte fermée, et toquent à un mur ! »

« Or c'est pour faire rejaillir plus d'honneur et de gloire sur les fils de prêtres que Jean le Baptiste, dont il est dit que *personne ne s'est levé qui soit plus grand que lui*⁴⁴, a été le fils du prêtre Zacharie. Et Marie, la mère du Seigneur, descendait elle aussi d'une famille de prêtres, puisqu'il est dit qu'elle était *parente d'Élisabeth*, qui tirait son origine *d'Aaron*⁴⁵. »

⁴¹ Devant ces résistances, des conciles locaux, comme ceux de Rouen en 1063 et 1072, de Lisieux en 1064, de Winchester en 1072, avaient accordé une période de tolérance permettant aux membres du clergé rural de garder leurs épouses légitimes.

⁴² Henry of Huntingdon, *The History of the English People, 1000-1154*, trad. Diana Greenway, Oxford University Press, 1996, p. 102

⁴³ On s'étonne que Thibaud fasse ici appel à saint Augustin pour établir un principe qui est clairement énoncé par les Écritures elles-mêmes, et déjà dans l'Ancien Testament, par le prophète Ézéchiël. Mais cette référence au Père de l'Église témoigne de son influence dans la pensée médiévale.

⁴⁴ *Évangiles de Matthieu* XI, 11, et de *Luc* VII, 28 et I, 5-80.

⁴⁵ *Évangile de Luc* I, 36 et 5.

Voilà ce qu'étaient, aux yeux de Thibaud d'Étampes, les familles de prêtres qu'il avait connues dans son enfance. Les femmes et filles de prêtres, enceintes de futurs prêtres, faisaient pour lui revivre la scène de la Visitation, si souvent représentée dans l'art religieux du temps, où sainte Élisabeth, femme du prêtre saint Zacharie et enceinte du cousin de Jésus, reçoit la sainte Vierge, elle-même enceinte du Sauveur – et elle-même fille de prêtre selon Thibaud⁴⁶. On est très loin de la caricature obscène que donnaient de ces familles des moines tels que ceux de Morigny, ou les papes du temps, ces *instaurateurs de nouveautés*, qui venaient troubler l'ordre ancien.

En retour aux attaques des moines, Thibaud rappelle dans sa lettre à Thurstan, en alléguant saints Jérôme et Grégoire, que leurs pères fondateurs saints Machaire, Antoine et Benoît vivaient – sans jamais boire de vin pour leur part – « non pas dans les villes, ni dans les places fortes, mais dans les montagnes escarpées, dans les vallées profondes, dans les régions isolées »... où ils devraient retourner. On sent ici l'amertume qu'il a ressentie pendant toute sa jeunesse, à voir grandir ces intrus à Étampes, qui peu à peu se sont approprié la plupart des prébendes qui revenaient jadis aux siens⁴⁷ : « C'est par abus seulement que des moines ont été faits clercs, et par suite il n'est pas juste que soient comptés comme biens des moines des biens qui n'appartiennent qu'aux clercs. » D'autant que peu à peu cette évolution gagne alors jusqu'à la région d'Oxford où il s'est réfugié. Mais revenons à Étampes.



Visitation : visite rendue à sainte Élisabeth, fille, épouse et mère de prêtres, par sa parente la sainte Vierge, elle-même fille de prêtre selon Thibaud ; portail sud de Notre-Dame d'Étampes, vers 1130.

La carrière de Thibaud : contexte historique et politique

La fuite de Thibaud et sa carrière ultérieure ont été rendues possibles par un contexte politique très particulier dont nous sommes obligé de dire ici quelques mots, d'autant que cette période précise de l'histoire d'Étampes est encore assez mal connue. A cette époque en effet le roi parvint à rétablir son autorité à Étampes, et Thibaud y devint indésirable parce qu'il s'était gravement compromis avec la famille rebelle des vicomtes de Chartres, seigneurs du Puiset.

En 1079 l'armée de Philippe I^{er} avait été mise en déroute devant le Puiset, forteresse de son vassal révolté, le vicomte de Chartres, Hugues Blavons⁴⁸. Dès lors l'autorité royale s'était considérablement affaiblie dans le pays étampoïse. A deux reprises par exemple, le roi tenta de donner à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire l'église du Petit Saint-Mars, sur le territoire de la paroisse de Saint-Martin⁴⁹ : mais il n'y réussit pas. Le roi passa encore à Étampes en 1082 et en 1085⁵⁰,

⁴⁶ Cette opinion est très rare chez les Pères de l'Église (comme Éphrem de Nisibis et Grégoire de Nazianze) ; la plupart s'appuient plutôt sur la *Lettre aux Romains* I, 10, qui fait de Jésus un "fils de David selon la chair", et concluent donc que sa mère était de lignée royale et non sacerdotale.

⁴⁷ Dès 1082, ces moines étaient en possession de certaines prébendes de Notre-Dame, c'est-à-dire avant même l'érection de l'abbaye de Morigny, comme on le voit par la chartre de Philippe que je rééditerai prochainement.

⁴⁸ Bernard Gineste [éd.], « Eustache de Saint-Père : Appel en justice devant le roi à Étampes (8 février 1079) », in *Corpus Étampoïse*, <http://www.corpusetampoise.com/cis-11-eustachedesaintpere1079notice.html>, 2007.

⁴⁹ Prou et Vidier [éd.], *Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, Paris, Picard, 1907, pp. 144-145 et 260-262.

⁵⁰ Prou et Vidier, *op. cit.*, pp. 274-276 et 287-288.

mais nous ne voyons pas qu'il y soit jamais revenu ensuite⁵¹. Lorsqu'un concile se tint à Étampes en 1096⁵², ce fut en son absence (il est d'ailleurs alors excommunié pour bigamie), mais en présence d'Hugues Blavons et de son fils Évrard et surtout sous leur protection officielle⁵³.

Les nobles du pays paraissent alors plus inféodés au vicomte de Chartres qu'à Philippe I^{er}⁵⁴. Et le monastère de Morigny se bâtit vers cette époque sur une terre appartenant à un vassal des seigneurs du Puiset.

Un tournant cependant a lieu dans les dernières années du siècle, alors que la puissance des vicomtes de Chartres faiblit. Hugues I^{er} dit Blavons meurt en 1096⁵⁵. Son fils aîné Évrard II part en croisade la même année et meurt en 1099, laissant en France un héritier mineur, Hugues III, sous la tutelle de son frère Hugues. Cet Hugues II du Puiset part à son tour en croisade⁵⁶. La tutelle du jeune héritier est désormais assurée par le troisième fils d'Hugues Blavons, Guy, chanoine défrôqué de Notre-Dame de Chartres⁵⁷, qui a épousé une fille de Marc, vicomte d'Étampes, et qui est déjà tuteur de son jeune beau-frère Hervé, vicomte d'Étampes. C'est Guy du Puiset sans doute qui a choisi Thibaud pour précepteur de Hugues III.

Pendant ce temps, et alors que la région s'est vidée de ses chevaliers les plus turbulents partis en croisade, Philippe I^{er}, resté en France par un bienfait inattendu de son excommunication, reprend progressivement pied à Étampes. En 1096 déjà, il a racheté Morigny à Évrard qui avait besoin d'argent pour financer sa croisade ; il s'appuie dès lors sur les moines de Morigny⁵⁸ contre les chanoines de Saint-Martin, dont le plus grand nombre avaient été mis en place, vraisemblablement, par Hugues du Puiset.

Dès 1098, le fils et successeur désigné de Philippe, Louis VI le Gros, plus dynamique que son père, est associé au trône. En 1104, Philippe est absous par le Pape. Peu après, Louis est fiancé à l'héritière de Montlhéry, dont le château tombe aux mains du roi. Lorsqu'en 1106 Hugues II part à son tour en croisade, le roi se sent alors assez fort pour donner, à l'instigation de son fils, la paroisse de Saint-Martin aux moines de Morigny et pour prononcer la dissolution progressive du chapitre de Saint-Martin⁵⁹. Louis VI passe à Étampes en personne avec son armée, et la ville est si bien en son pouvoir qu'il peut y incarcérer Humbaud de Sainte-Sévère, en 1108, juste avant la mort de Philippe I^{er}⁶⁰.

Les chanoines cependant font de la résistance. Certains d'entre eux occupent des postes clés, surtout Augrin, fils du prêtre Guillaume des Vieilles-Étampes, membre influent de la

⁵¹ Trois diplômes de Philippe I^{er} seulement sont publiés à Étampes, dont l'un de 1082, un deuxième de 1085, et un troisième impossible à dater : il s'agit du privilège de Chalo, dont la date de 1085 apparaît dans un passage interpolé au XIII^e siècle ; le document original ne portait peut-être même pas de date.

⁵² Ce concile, daté de manière erronée par Fleureau de 1112, et par d'autres de 1099 (puis dédoublé par Léon Marquis), est en fait de peu antérieur à la mort d'Hugues et au départ de son fils en croisade, en 1096.

⁵³ Lettre d'Yves de Chartres n° LXXIX de l'édition Souchet. *Patrologie*, tome 162, col. 101 c. (n° LXXXI de la traduction Merlet) : la sécurité de l'évêque de Troyes y est solennellement garantie par Hugues et Évrard.

⁵⁴ Vers 1094. c'est à la cour d'Hugues Blavons, en Beauce, que Payen d'Étampes valide la donation aux moines de Marmoutier d'un village du pays étampois, Vierville ; et ceci sans qu'il soit question du roi à aucun moment, cf, Bernard Gineste, « Thion Chef-de-Fer, *Notices sur Vierville* (vers 1090) » in *Corpus Étampois*, <http://www.corpusetampois.com/cfs-11-vierville.html>, 2008.

⁵⁵ Le *Cartulaire de Saint-Père de Chartres* semble le mentionner comme étant encore vivant en 1096 (éd. Guérard, p. 240), mais celui de Marmoutier pour le Perche le montre mort la même année, avant le départ de son fils en croisade. Quant à la date précise du 23 décembre donnée çà et là, elle repose sur une erreur de traduction.

⁵⁶ Il mourra en Palestine vers 1118, seigneur de Jaffa.

⁵⁷ Saint Yves évêque de Chartres, le qualifie de "transfuge et déserteur des rangs du clergé" (*refugam et clericalis militiae desertorem*), dans une lettre au pape Urbain II, *Patrologie latine*, t. 162, col. 208.

⁵⁸ Ces moines sont presque les seuls à avoir gardé un bon souvenir et une bonne image de Philippe I^{er}.

⁵⁹ Prou et Vidier, *Op. cit.*, pp. 387-388.

⁶⁰ Suger, *Vie de Louis le Gros*, chap. XII, éd. Waquet, Paris, Belles Lettres, 1929, p. 80.

chancellerie royale, dont le destin mériterait à lui seul un long article⁶¹. Mais surtout, pour ce qui nous occupe, les chanoines mettent leurs espérances dans le jeune Hugues III, dont Thibaud est précisément le précepteur et l'écolâtre, comme le montrent deux documents dont personne n'avait vu jusqu'à présent qu'ils mentionnaient Thibaud d'Étampes, à savoir les deux premiers actes publics du jeune vicomte.

Ces actes nous montrent un Hugues III, sans doute âgé d'une quinzaine d'années, encore assisté de son précepteur. Fin 1108 c'est encore Guy du Puiset qui agit en son nom⁶² ; quelques mois plus tard, il se présente en personne, assisté de Thibaud : « s'approchant de l'autel, il y posa l'acte de donation en présence des témoins suivants : l'écuyer Gautier [...], ainsi que Thibaud, précepteur du dit Hugues »⁶³. Dans un deuxième acte apparemment daté du même jour, Thibaud est même cité en tête de la liste des témoins⁶⁴.

Or Suger, ami et biographe de Louis le Gros, trace un portrait abominable du jeune élève de Thibaud, Hugues III, dès qu'il entre sur la scène de l'histoire ; c'est d'emblée un « homme mauvais », un « brigand » qui « ne faisait pas grand cas du Roi de l'Univers, ni du roi de France. »⁶⁵ Saint Yves de Chartres de son côté l'excommunie, lui et sa mère⁶⁶. Il ravage en effet, comme son grand-père, les biens des clercs et des moines, et jusqu'aux terres du comte de Chartres Thibaud IV. En d'autres termes, l'ancien élève de Thibaud devient, dès le départ, l'ennemi public numéro 1.

Surtout il est battu et capturé après deux sièges du Puiset, d'abord en 1111⁶⁷, puis à nouveau en 1112⁶⁸. C'est alors que Thomas, l'abbé de Morigny, sent le moment venu de faire sentir son autorité à Saint-Martin, en prétendant présider la fête patronale ; mais il est refoulé rudement par les chanoines. Louis VI, vient alors en personne à Étampes, et les met au pas, après avoir maté Hugues une deuxième fois⁶⁹. C'est la dernière fois que nous voyons Thibaud à Étampes. Il est cité, comme nous l'avons vu, juste après l'ancien abbé Gibert Chien, parmi les dix chanoines survivants qui ont été contraints en 1112 de donner leur accord à la donation de 1106.

Thibaud passe en Angleterre

Entre les deux sièges du Puiset, Hugues III s'était allié, en 1112, à son ennemi de l'année précédente, le comte de Chartres, lui-même assisté de contingents envoyés par son oncle Henri I^{er} dit Beauclerc, roi d'Angleterre. Hugues défait, les deux rois finissent cependant par traiter, au début de mars 1113, une paix qui durera jusqu'en 1116. C'est à cette occasion que Thibaud passe à l'Anglais, dans des circonstances mal connues.

⁶¹ Protégé par Étienne de Garlande, archidiacre de Paris et chanoine de Notre-Dame d'Étampes, chancelier du roi dès 1107 jusqu'au début du règne de Louis VII, Augrin deviendra chanoine de Notre-Dame d'Étampes, chanoine d'Orléans, chancelier de Notre-Dame de Paris, avant de succéder à son protecteur en 1132. Il usera constamment de son influence contre les moines de Morigny, pour protéger les chanoines survivants de Saint-Martin. La *Chronique de Morigny* n'a pas de mot assez dur contre lui. Vers 1141, il est assez puissant pour entrer en guerre quasi-ouverte contre son suzerain, Louis VII, et pour que des personnages aussi considérables que Suger et saint Bernard se mêlent de les réconcilier.

⁶² Guy autorise au nom de son pupille une donation de son oncle Galeran au monastère parisien de Saint-Martin des Champs, où est moine un autre oncle de Hugues III, Gilduin.

⁶³ "Teobaldo magistro ejusdem Hugonis", *Cartulaire de Saint-Martin des Champs*, éd. Depoin, pp. 41-42 (confirmation de l'acte précédent).

⁶⁴ "Teobaldo magistro ejusdem Hugonis" (même formule ; confirmation d'une autre donation faite jadis par son père Évrard, sans doute à son départ en croisade en 1096), *Ibid.* pp. 3-5.

⁶⁵ *Vie de Louis le Gros*, éd. Waquet, pp. 128-135.

⁶⁶ Il demande à l'archevêque de Sens de faire de même, *Patrologie*, t. 162, col. 98 ; traduction Merlet : p. 161.

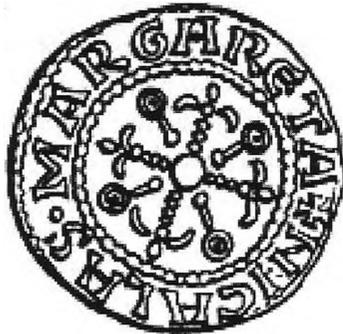
⁶⁷ *Ibid.*, pp. 137-143.

⁶⁸ *Ibid.*, pp. 150-151.

⁶⁹ *Chronique*, folios 69^v-70, éd. Mirot, p. 16.

Il est probable que la cour de Louis VI ne lui savait pas gré d'avoir été le précepteur d'un jeune homme qui avait si mal tourné⁷⁰. Peut-être avait-il rencontré au Puiset, en 1112, des officiers et chapelains normands qui y avaient rejoint son élève Hugues III. Le roi d'Angleterre était alors en Normandie, et il y resta jusqu'à l'été 1113, avec son chapelain Thurstan, qui sera bientôt élu archevêque d'York. Son neveu Thibaud de Chartres était à ses côtés, et il resta en Normandie au moins jusqu'en mai⁷¹. C'est en février 1113, semble-t-il, que meurt l'abbé Foulcroy de Schrewsbury, ancien moine de Sées, qui sera remplacé par un autre moine de Sées, Geoffroy⁷². C'est donc en ce temps là que Thibaud a pu rencontrer tant Henri Beauclerc que les Normands Thurstan et Geoffroy de Sées avec qui il correspondra ensuite. Quoi qu'il en soit, nous le trouvons quelque temps plus tard écolâtre du chapitre de Saint-Étienne de Caen.

Caen était alors quasiment une ville nouvelle, fondée par Guillaume le Conquérant, qui voulait en faire le centre de son duché. Il y avait édifié, entre 1063 et 1072, une collégiale à la tête de laquelle il avait mis Lanfranc, ancien écolâtre d'Avranches, puis fondateur de l'école abbatiale du Bec-Hellouin, où il avait formé de grands esprits, tels qu'Yves de Chartres⁷³, Anselme de Canterbury et le futur pape Alexandre II. En 1071, Lanfranc était devenu archevêque de Canterbury, où son successeur sera son propre élève Anselme. C'est dans cette prestigieuse pépinière, favorisée par Henri Beauclerc, qu'arrive Thibaud d'Étampes⁷⁴, avec l'idée peut-être déjà de passer ensuite en Angleterre, terre nouvelle, ouverte à bien des hommes nouveaux, et, simultanément, comme nous l'avons vu, encore très tolérante envers le clergé marié.



Denier de la reine Margrete Fredkulla et de son époux Niels : "Margareta + Nicalas", (1104-1130). La citation du nom de la reine, rarissime au Moyen Âge sur une monnaie, est un indice de son rôle exceptionnel dans le gouvernement du pays.

Alors que Thibaud est à Caen, sa communauté reçoit une marque de libéralité de la reine du Danemark, Margrete Fredkulla⁷⁵. Cette princesse était la fille du roi chrétien de Suède Inge l'Ancien. Veuve de Magnus III de Norvège en 1103, elle avait épousé l'année suivante le roi du Danemark Niels. Bien que simple reine consort, Margrete semble avoir joué à jeu égal avec son époux ; et précisément, elle a laissé le souvenir d'une souveraine pieuse et munificente envers les églises⁷⁶. Il n'est pas impossible qu'elle ait cherché à attirer dans son pays des personnages instruits qui pouvaient en

accélérer la christianisation et en augmenter le prestige. Thibaud saisit l'occasion, et lui adresse en son propre nom une lettre de remerciement, où il glisse des offres de services à peine voilées.

Le style de cette lettre serait "hyperbolique et scolaire", selon Raymonde Foreville, et même celui d'un "blanc-bec assez infatué"⁷⁷. Elle croit en effet que Thibaud est alors tout jeune, puisqu'on serait vers 1089. Le ton qu'adopte Thibaud est au contraire extrêmement novateur et annonce le verbiage galant de la littérature courtoise : « Quand tous mes membres seraient changés en langues, ils ne suffiraient, si nombreux soient-ils, à exprimer tout ce qu'il faut louer

⁷⁰ De fait Hugues III fut une deuxième fois pardonné, et se rebella une troisième fois en 1118 ; à nouveau pardonné, il finit par partir en Terre Sainte, où il passe pour être mort sans gloire des suites d'une querelle de jeu (Adolphe Dion, *Le Puiset au XI^e et XII^e siècles*, 1886, p. 29).

⁷¹ Par exemple à Saint-Évroul-sur-Ouche au début de février, William Farrer, *An outline itinerary of the King Henry the First*, Oxford, F. Hall, 1919, pp. 65 et 71.

⁷² *Ibid.*, p. 64-65.

⁷³ Peut-être lui-même maître de Thibaud, comme il en est certains indices littéraires et stylistiques.

⁷⁴ Il y a séjourné au moins en avril-mai 1105 et en décembre 1108. Farrer, *op. cit.*, pp. 20, 29, 42, 50.

⁷⁵ Fredkulla, c'est-à-dire la "Vierge de la Paix", parce que donnée d'abord en mariage au roi de Norvège Magnus, au terme d'une conférence de la paix entre les trois puissances scandinaves.

⁷⁶ Saxo Grammaticus, *Gesta Danorum* 13.1.5, éd. Jørgen Olrik, Copenhague, 1931, p. 342.

⁷⁷ « L'École de Caen au XI^e siècle... », *op. cit.*, p. 90. Mme Foreville croit aussi, sans raison claire, que Thibaud décline ici une invitation de la reine.

dans votre personne ». Thibaud continue par ailleurs un genre illustré à la génération précédente par Lanfranc, dans une lettre à Margaret d'Écosse, écrite depuis Cantorbéry⁷⁸.

L'affaire en l'occurrence n'eut pas suite : peut-être par suite du décès de la reine, que certains historiens datent précisément du 4 novembre 1117.

L'aventure anglaise et les origines d'Oxford



Arrivée à Oxford de Thibaud vers 1110, malgré l'opposition de moines obscurantistes. Carte postale-souvenir éditée par l'Université d'Oxford en 1907, d'après un tableau dû à C. Bowley

A quelque temps de là, Thibaud gagne donc l'Angleterre, sans doute à l'invitation de Thurstan. Avant de s'installer à Oxford, il semble être passé au monastère d'Abingdon, où il a lié connaissance avec l'abbé du lieu, Faricio, et surtout semble-t-il avec son prieur et futur successeur⁷⁹.

Faricio, moine médecin natif d'Arezzo en Toscane⁸⁰, est un personnage non moins intéressant que Thibaud ; il est venu lui aussi du continent tenter sa chance dans ce nouveau monde, ouvert par la conquête normande de 1066 à toutes les ambitions, tant celles des chevaliers que des clercs et des moines. Arrivé en Angleterre avant 1078, il a été cellérier du monastère de Malmesbury avant d'être élu abbé de celui d'Abington vers 1100. Homme de lettres lui aussi⁸¹ et médecin de la reine Mathilde, il fut même pressenti un temps, en 1114, pour être élu archevêque de Cantorbéry.

La lettre que lui adresse Thibaud est assez vive, en même temps qu'elle cherche à le ménager, et à sauvegarder si possible une amitié qui semble bien fragile. Faricio l'aurait en effet accusé de propager un enseignement hérétique, et d'enseigner que les enfants non baptisés pouvaient échapper à la damnation. Thibaud proteste de son orthodoxie en montrant qu'il connaît l'enseignement des Pères de l'Église et conclut sans ambiguïté : « Il est donc manifeste que, par voie de conséquence, les enfants qui n'ont pas été baptisés à ce moment là sont damnés sans l'ombre d'un doute, et qu'en revanche s'ils meurent juste après leur baptême ils sont sauvés »⁸².

⁷⁸ Les souverains de l'Europe du Nord envoient des lettres et des dons aux grands centres chrétiens de Normandie et d'Angleterre, en demandant qu'on leur envoie des clercs bien formés.

⁷⁹ Il s'appelait Vincent et fut abbé de 1117 à 1130.

⁸⁰ *Historia Monasterii de Abingdon*, t. II, p. 44-45.

⁸¹ On lui doit une *Vie de saint Aldhelm de Sherborne*.

⁸² Sur cette question du destin des enfants mort-nés : Jacques Gélis, *Les enfants des limbes : mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, Audibert, 2006.

Thibaud est un homme de son temps, un temps qui a en horreur le principe même de nouveauté ; quant à celui de la chasse à l'hérétique, sport où s'illustrent alors les meilleurs théologiens, il n'est pas pour lui déplaire, du moment qu'il est du côté des chasseurs : « Et si un ennemi de la vérité veut aboyer contre ce dogme catholique, je suis tout prêt à confondre, soit par écrit, ou de vive voix, ce sacrilège, ce chien malfaisant ». Et c'est bien ce qu'il fera, s'il ne l'a déjà fait, dans sa lettre à Roscelin⁸³.

Et Thibaud continue en exprimant sa conception de ce que doit être un bon maître (*doctor*) : « Quant à savoir d'où viennent ces idées, je vous répondrai seulement ceci : il me plaît davantage de suivre les traces d'anciens maîtres vigilants que de suivre les fausses opinions et les rêveries de maîtres modernes somnolents. Ce que les anciens maîtres ont péniblement pu atteindre à force de veilles, de plus jeunes s'imaginent pouvoir l'enseigner en somnolant. Or ce qui s'appelle des maîtres vigilants, ce sont des maîtres qui répètent méthodiquement (*rationabiliter*) ce qu'ils ont entendu dire par les saint Pères, tandis qu'on qualifie de maîtres somnolents ceux qui toujours s'efforcent d'y ajouter quelque chose de leur cru. »

Thibaud joue ici sa carrière, car Faricio est un abbé influent ayant l'oreille du roi Henri, qui l'a nommé, et dont il a soigné l'épouse. Pourquoi lui cherche-t-on alors des poux, comme il le laisse lui-même à entendre⁸⁴ ? Il n'est pas impossible que les diatribes enflammées de Thibaud contre les moines, auxquels il refuse notamment le droit de percevoir les dîmes, et qu'il appelle à retourner à la solitude en laissant leurs prébendes aux clercs séculiers, aient fini par agacer. Abingdon n'est qu'à onze kilomètres d'Oxford⁸⁵.

Un grand intellectuel

Si nous ne savons pas pour l'heure ni où ni par quel maître Thibaud a lui-même été formé⁸⁶, nous saisissons du moins ici quels sont les principes qui régissent son enseignement, depuis le temps sans doute où il enseignait à Saint-Martin d'Étampes. Son but est de donner à de nouveaux clercs le bagage intellectuel nécessaire pour comprendre et transmettre à leur tour la doctrine de l'Église.

Pour se faire une idée de ce qu'était son enseignement, il faut lire sa longue lettre à l'évêque de Lincoln. Il s'agit d'un mini-traité, peut-être rédigé en partie pour donner à son évêque, qui était aussi celui de Faricio, un aperçu de la rigueur et de l'orthodoxie de son enseignement. Le sujet en est qu'il serait hérétique de douter qu'on peut faire son salut par la pénitence, et que cela reste valable même à la dernière heure du plus grand des pécheurs.

Pour établir ce point de doctrine, voici une petite liste des autorités convoquées par Thibaud, qui peut donner une idée de l'étendue de ses lectures, à une époque où les bibliothèques sont encore rares et pauvres⁸⁷. Commençons par les Écritures. Dans l'Ancien Testament il évoque les livres de la Genèse, de l'Exode, d'Ézéchiel, des Proverbes, des Psaumes (quatre fois). Dans le Nouveau Testament il utilise les Évangiles (dix fois), les lettres de Jacques (une fois) et de Paul (cinq fois, mais en attribuant l'une des citations, par erreur, à un prophète).

⁸³ Son ennemi étampois, Thomas de Morigny, pourfendra de son côté Pierre Abélard.

⁸⁴ « Et ce n'est ni pour moi ni pour vous qu'il est écrit (*Livres des Proverbes*, XVIII, 1) : "Il cherche un prétexte, celui qui veut se défaire d'un ami". »

⁸⁵ On a même un exemple de chevauchement de zones de dimage entre les moines d'Abingdon et les chanoines d'Oxford, *Chronicon monasterii de Abingdon*, éd. Stevenson, Londres, Longman, 1858, t. II, p. 143.

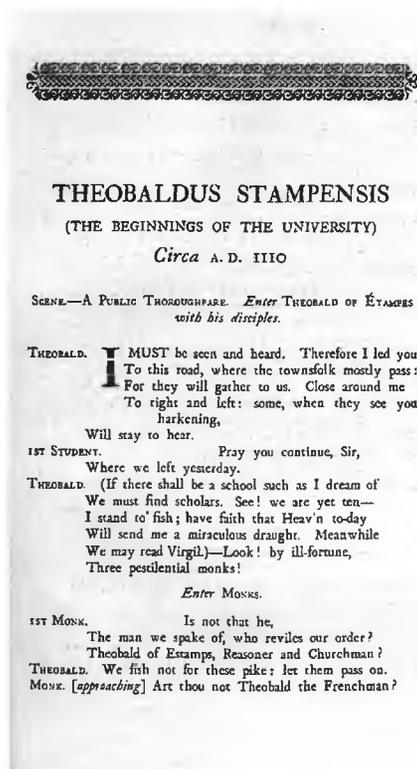
⁸⁶ Il est des indices cependant que ce fut au chapitre cathédral de Chartres, sous l'épiscopat de Geoffroy prédécesseur d'Yves, déposé en 1089 et réfugié ensuite en Normandie, ou même d'Yves lui-même.

⁸⁷ Sans se leurrer, car il cite sans doute plus d'un texte d'après des compilations antérieures, selon l'usage, et comme on en percevait plusieurs indices dans ses lettres.

Parmi les Pères de l'Église, il cite Cyprien de Carthage, Hilaire de Poitiers, deux fois Ambroise de Milan (en se référant à un traité précis), quatre fois Augustin d'Hippone (dont il cite trois ouvrages distincts), quatre fois Jérôme de Stridon (en nommant deux de ses traités) et trois fois Grégoire le Grand (dont deux œuvres distinctes) ; il montre aussi sa culture patristique en identifiant une opinion comme relevant de l'hérésie novatienne⁸⁸, sans parler de deux auteurs qu'il n'a pas su identifier⁸⁹.

Il utilise par ailleurs un recueil de fausses décisions papales fabriqué semble-t-il vers 1040, que tout le monde tient alors pour authentique⁹⁰. Ce qui le conduit à attribuer, par erreur mais de bonne foi, des sentences anachroniques à trois obscurs papes des premiers siècles⁹¹.

En résumé, cette lettre montre un esprit capable d'assembler en un développement cohérent et original les avis d'auteurs variés pour résoudre une question théologique à l'ordre du jour⁹². Le ton est proprement doctoral et impérieux, comme le montrent à la fois l'introduction et la conclusion : « Si quelqu'un prêche et affirme témérement dans sa prédication qu'on ne peut-être sauvé à n'importe quel moment, qu'il se fasse taper sur les doigts : il se trompe, comme l'enseigne la Vérité, et il n'a pas une opinion catholique. » La conclusion, malgré sa formulation allégorique originale, bien dans le goût du temps, n'est pas moins ferme : « Amen. S'il se trouve quelqu'un pour être en désaccord avec cette lettre, et pour ne pas vouloir acquiescer aux maîtres catholiques précités, qu'il soit frappé d'une pierre, et qu'une fois frappé il s'effondre, et qu'une fois effondré il soit réduit en poudre⁹³. »



Texte d'une saynète de Robert
Bridges jouée à Oxford en
1907, *Theobaldus Stampensis*.

⁸⁸ Novatien étant un hérésiarque du III^e siècle.

⁸⁹ Ce fut même longtemps un corpus de référence en matière de droit canonique, qui ne fut démasqué qu'au XVII^e siècle. Ces prétendus *Décrets des Pontifes* sont appelés aujourd'hui les *Décrétales du pseudo-Isidore*.

⁹⁰ Il évoque alors une "autorité", *Auctoritas*.

⁹¹ Alexandre I^{er} (105-110), Calixte I^{er} (217-222) et Célestin I^{er} (422-432).

⁹² Une lettre non datée de Geoffroy, abbé de Vendôme de 1093 à 1132, à son ancien écolâtre Guillaume, et commençant par les mêmes mots, roule sur la même question (*Patrologie*, tome 157, col. 199).

⁹³ Cette allégorie de la punition des hérétiques (visiblement incomprise d'un auteur laïc comme Léopold Delisle, *Histoire Littéraire de la France*, tome XI, réédition de 1869, pp. 750-751, qui la trouve "peu humaine") est en fait tirée d'un passage du *Livre de Daniel*, celui de la statue frappée d'une pierre qui la réduit en poudre, songe de Nabuchodonosor interprété par le prophète Daniel (II, 34-34 ; 40 ; 45).

Pour voir maintenant Thibaud avec des yeux extérieurs, et pour conclure, il nous faut recueillir le témoignage de son adversaire anonyme, qui honnit ce « grandounet chanoinet qui en est encore à la littérature profane » :

« Et toi aussi, dont le nom ne me revient pas, on dit que tu diriges en temps qu'écolâtre soixante ou cent clercs, ou quelque chose comme cela, pour lesquels tu t'es fait *vendeur de mots*⁹⁴, par cupidité : probablement pour égarer misérablement ces naïfs, de même que tu t'égares toi-même ... »⁹⁵

La tradition postérieure en a jugé autrement, puisque la plupart des historiens d'Oxford voient dans ces soixante à cent étudiants le noyau de ce qui allait devenir l'une des universités les plus prestigieuses au monde. En 1907, maîtres et étudiant y composèrent et interprétèrent une saynète en vers célébrant l'arrivée de ce pionnier⁹⁶, et ce n'est pas aux moines qu'ils donnèrent alors le plus beau rôle : revanche posthume, au-delà de la Manche et des siècles, du chanoine de Saint-Martin d'Étampes, sur les moines de Morigny, et d'ailleurs.

⁹⁴ Expression empruntée à saint Augustin, qui dans ses *Confessions* (I, 32, 22) l'utilise pour décrire ce qu'il était lui-même avant sa conversion, à savoir professeur de lettres à Milan.

⁹⁵ Folios 62 et 68 verso, éd. Foreville et Leclerc, pp. 54 et 65.

⁹⁶ Robert Bridges, « Theobaldus Stampensis (The Beginnings of the University). Circa A.D. 1110 », in *The Oxford Historical Pageant, June 27-July 3, 1907. Book of Words with illustration*, Oxford, Pageant Committee, 1097, pp. 27-34.